



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 27 NOV. 2012

Secrétariat Général

Direction générale  
des ressources  
humaines

Service des personnels  
ingénieurs, administratifs,  
techniques, sociaux et de  
santé et des bibliothèques

Sous-direction  
des études de gestion  
prévisionnelle,  
statutaires et de  
l'action sanitaire et  
sociale

Bureau de l'action  
sanitaire et sociale

DGRH C1-3  
n° 2012-0253

Affaire suivie par :  
Sylvie Surmont  
Tel : 01 55 55 16 92  
Fax : 01 55 55 19 10  
Courriel  
Sylvie.surmont  
@education.gouv.fr

72 rue Regnault  
75243 PARIS CEDEX 13

Le ministre de l'éducation nationale,

à

Mesdames et messieurs les représentants  
du personnel du comité d'hygiène, de  
sécurité et des conditions de travail  
ministériel du ministère chargé de  
l'éducation nationale

**Objet** : Avis soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel  
du ministère chargé de l'éducation nationale (CHSCTMEN)

Lors de la séance du 10 octobre 2012, trois avis ont été émis par le CHSCTMEN. Ces avis  
ont reçu un vote favorable des sept représentants du personnel présents ayant voix  
délibérative.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982<sup>1</sup>, les  
membres des CHSCT doivent être informés par une communication écrite des suites  
données aux avis émis par ce comité.

En conséquence, je souhaite vous communiquer les éléments de réponse et d'information  
suivants :

- **S'agissant de l'avis relatif aux effets de la réforme de la série sciences et technologies industrielles sur la santé des personnels enseignant dans cette filière :**

Vous demandez que des groupes de travail issus des CHSCT et en premier lieu du CHSCT  
ministériel soient rapidement mis en place afin d'étudier les effets de la réforme sur la santé  
des agents et d'obtenir les mesures indispensables et urgentes pour y remédier.

Afin de dresser un bilan, une enquête sur les conditions de la mise en œuvre de la réforme  
de la série sciences et technologies industrielles a été lancée dans le courant du mois de  
novembre 2012 auprès des académies, en partenariat avec le service chargé de la gestion  
des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.

Au-delà des aspects quantitatifs, des questions plus qualitatives ont été posées afin de  
connaître la nature des dispositifs d'information, de formation et d'accompagnement des  
personnels concernés par les changements de disciplines. L'enquête comporte par ailleurs  
un volet spécifique axé sur la santé et la sécurité au travail. Afin d'avoir une vision globale de  
tous les aspects de la mise en œuvre de la réforme, le bilan sera examiné dans un groupe  
de travail associant le service chargé de la gestion des carrières des personnels  
enseignants de l'enseignement scolaire et le service chargé de l'action sanitaire et sociale  
ainsi que des représentants du personnel du CHSCT ministériel de l'éducation nationale.

<sup>1</sup> Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention  
médicale dans la fonction publique